

0260012X  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE DANIEL FAUCHER  
12 PLACE DU CHAMP DE MARS  
26270 LORIOLE SUR DROME  
Tel : 0475611360

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Critères pour l'organisation des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 49

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2024

Réuni le : 02/07/2024

Sous la présidence de : Guillaume Bard-Volf

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les critères pour l'organisation des voyages scolaires**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Org. voyages scolaires

Critères à remplir pour l'organisation d'un voyage scolaire : 1 semaine commune du calendrier scolaire, le prix par élève ne doit pas dépasser 300€, le prix par accompagnateur ne doit pas dépasser 400€, la proposition de voyage doit comporter une assurance annulation collective et individuelle, en cas de don fournir un engagement écrit du donateur avant présentation du budget du voyage, budget prévisionnel du voyage doit être déposé au minimum 1 semaine avant le CA de fin novembre sur le budget

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0